

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal Du mercredi 6 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, LIME Angèle, STEHLY Audrey
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : GAILLARD Alexandre

Absent(e)(s) : PIGUET Aurélien

Délégation de pouvoir : GAILLARD Alexandre à LIME Angèle

Un scrutin a eu lieu, STEHLY Audrey ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1° URBANISME

- DPU parcelle
- Point sur les dernières autorisations accordées

2° FINANCES : remboursement prêt court terme propriété 12 rue du Tilleul

3° BOIS : Plan de gestion ONF

4° VOIRIE : problème écoulement Impasse du Rucher

5° ASSAINISSEMENT : Convention mise à disposition employé communal pour CCLL

6° RÉPARATION RÉSERVOIR : devis API

7° OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : demande de Benoît VIDAL de Ben & Burger

8° REMBOURSEMENT AVANCE DE FONDS à M. COQUIARD Vincent

9° INFORMATIONS DIVERSES

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- maison seniors – 12 rue du Tilleul – signature bail emphytéotique administratif
- contrat de réservation parcelle ZH n°294 – 15 chemin des Vaches
- décision modificative n°2 : budget assainissement
- courrier adressé par M Olivier CALVI concernant la société Bois et Sciage de Montrond
- reprise bar épicerie le Pitch
- arrêt temporaire travaux de restauration des vestiges du château médiéval

Demandes acceptées à l'unanimité

1° URBANISME

- **DPU parcelle AB n° 286**

Maître DUPUIS Damien, notaire associé à DEVECEY, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°286, lieu-dit 5134 Rue des Ecoles.

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **Contrat de réservation parcelle ZH n°294 – 15 chemin des Vaches**

Mme le Maire explique que M. Fabien GODET, a fait une proposition le 06/11/2024 pour l'acquisition de la parcelle communale ZH n°294 sise au 15 chemin des Vaches d'une superficie de 939 m² pour un montant de 50 000 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, accepte de vendre à M. Fabien GODET pour un montant de 56 340 € soit 60 euros le m². Il autorise Mme le Maire et ses adjoints à signer le contrat de réservation afférent si M. GODET accepte ce prix.

- la vente est consentie moyennant le prix de 60 € TTC le mètre carré, payable au comptant, à la signature de l'acte authentique de vente qui sera dressé par Maître BOSSET, Notaire à QUINGEY (Doubs),

- qu'un acompte de 1 500 € par chèque est à joindre au contrat de réservation,

- qu'au moment de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur devra payer en plus de son prix, et entre les mains du Notaire, les frais, droits d'enregistrement et honoraires dudit acte de vente et, s'il y a lieu, d'une copie authentique pour le vendeur

• **Point sur les dernières autorisations accordées**

- **Déclarations préalables de travaux :**

- JEANGUILLAUME Thibaut et HUMBERT Audrey – 6 grande rue : piscine enterrée
- CLERC Thierry – 13 grande rue : installation de panneaux photovoltaïques
- M. et Mme MUSY Michel – 24 grande rue : installation de panneaux photovoltaïques
- M. et Mme VEREECKE Francis : construction d'une pergola

- **Permis de construire**

- GAEC des VAUJEANS – 1 rue de la Fromagerie : Démolition abri matériel et construction de l'extension du bâtiment de stockage fourrage

2° HABITAT LIEU DE VIE SENIORS : signature bail emphytéotique

Mme le Maire explique les termes du bail emphytéotique administratif qui sera signé avec la Fédération départementales des Associations ADMR du Doubs ayant son siège social à VALDAHON (25800) - 3, rue Denise Viennet :

- Une durée de 99 ans ;
- Une redevance annuelle d'un montant de MILLE SIX CENT VINGT EUROS (1 620,00 €).
- La réalisation par le preneur des travaux de construction d'un habitat partagé pouvant accueillir des logements et des espaces de service connexes afférents à l'accueil des publics principalement âgées sur les parcelles cadastrées A n°829, 831 et AB n° 367, 370, 375, 377.

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour signer ce bail emphytéotique administratif. Le conseil municipal, après échanges, par 11 voix pour, autorise Mme le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la Fédération Départementale des Associations ADMR du Doubs chez Maître LIEGEON Stéphanie, notaire à Saône.

3° FINANCES : remboursement prêt court terme propriété 12 rue du Tilleul

Mme le Maire explique que le remboursement du prêt pour l'achat du terrain situé au 12 rue du Tilleul peut être remboursé plus vite.

Elle demande au conseil municipal d'accepter ce remboursement anticipé.

Le conseil municipal, après échange, par 11 voix pour, décide :

- d'autoriser le Maire à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n°00002083416, d'un montant initial de 320 000 €, contracté pour l'achat du terrain situé au 12 rue du Tilleul,
 - de payer les intérêts pour un montant de 36,34 €, soit un montant de remboursement de 320 036,34 euros,
 - d'autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement
- Décision modificative n°2 : budget assainissement**

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 12
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Contre 11 Pour
 Date de convocation : 25/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Angèle LIME, Maire.

Objet : DM N°2 - budget assainissement

Numéro : 2024/06-M-06

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
 Reçu en préfecture le 07/11/2024
 Publié le
 ID : 025-212504062-20241106-2024_06_11_06-DE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		2 500.00 €
D 627 : Services sociaux et assimilés		10.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 510.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		131.86 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		131.86 €
D 2158 : Autres		520.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		520.00 €

Signataires : BEFFY Stephanie

BILLAMBOZ Jean-Xavier

COQUILARD Vincent

GALLARD Alexandre

GIRARDET Fabienne

LIDONE Xavier

LIME Angèle

LOPES Guillaume

PERRIN Pascal

PIQUET Aurélie

PIQUET Colette

STEMLY Audrey

(pouration)

Piquet Colette

4° BOIS : Plan de gestion ONF

Une réunion avec les membres de la commission bois, la DDT et l'ONF va être programmée afin d'essayer de sortir de la situation de blocage concernant l'élaboration du nouveau plan de gestion suite au désaccord entre la municipalité et l'ONF.

5° VOIRIE : problème écoulement Impasse du Rucher

M LOPES Guillaume, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie et des réseaux explique que suite aux signalements de M MOUGET et Mme PETREQUIN, et après étude de tout l'historique concernant le

permis d'aménager, la municipalité va étudier les solutions envisageables pour la gestion des travaux d'eaux pluviales et de voirie, en lien avec la communauté de communes qui gère la voirie.

6° ASSAINISSEMENT : Convention mise à disposition employé communal pour CCLL
Dossier reporté

7° RÉPARATION RÉSERVOIR : devis API : dossier reporté

8° OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : demande de Benoît VIDAL de Ben & Burger

Le 17/10/2024, M. VIDAL Benoît, a demandé un emplacement pour exercer son activité de vente à emporter de burgers, les vendredis de 17 h à 21h.

Mme le Maire explique que l'article L 2125-1 du CGPPP (code général de la propriété des personnes publiques) énonce le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. La redevance est due, que l'occupation du domaine public ait fait ou non l'objet d'une autorisation. Elle est la contrepartie des avantages spéciaux retirés par l'occupant.

Mme le Maire propose une redevance de 34 euros/an pour que M. VIDAL Benoît occupe privativement la portion du domaine public communal située le long de la rue l'Eglise afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulant consistant en la vente à emporter de burgers les vendredis de 17 h à 21 h.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, autorise M. VIDAL Benoît à occuper privativement la portion du domaine public communal située le long de la rue l'Eglise afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulant consistant en la vente à emporter de burgers pour une redevance de 34 euros/an.

9° REMBOURSEMENT AVANCE DE FONDS à M. COQUIARD Vincent

Madame le Maire explique que les factures :

- de 7,60 € TTC du 27/09/2024 de LEREOY MERLIN – ZAC Châteaufarine, rue Guillaume APOLLINAIRE – 25000 BESANÇON
- de 527,39 € TTC du 09/10/2024 de SONEPAR 18-20 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

ont été payées directement par M. COQUIARD Vincent pour l'achat d'articles de quincaillerie.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rembourser M. COQUIARD Vincent.

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour (**M. COQUIARD Vincent ne prend pas part au vote**) de rembourser les factures réglées par M. COQUIARD Vincent d'un montant de 7,60 € TTC et de 527,39 € TTC.

10° INFORMATIONS DIVERSES

• **Attribution subvention Association Coup de Pouce Alimentaire**

Mme le Maire explique avoir reçu une demande d'aide financière de la part de l'association Coup de Pouce Alimentaire sise 2 place d'Armes – 25440 QUINGEY.

Après débats, le conseil municipal, par 11 voix pour, attribue une aide financière d'un montant de deux cent euros (200 €) à l'association Coup de Pouce Alimentaire.

• **Courrier Scierie**

Mme le Maire informe le conseil du courrier adressé à la municipalité par M CALVI Olivier, suite à une visite d'inspection de la DREAL le 07 décembre 2023 au sein de sa société BSM BOIS ET SCIAGES DE MONTROND.

Cette inspection a été réalisée par la DREAL suite à des signalements de la part de riverains concernant des nuisances sonores générées par l'utilisation de tronçonneuses thermiques sur plusieurs jours, et à plusieurs reprises dans l'année.

M CALVI précise qu'en 2021 et 2022, l'activité de broyage avait fait également l'objet de signalements de quelques riverains, de sorte que nous avons été contraints de délocaliser cette activité en sortie de village.

Dans le cadre de son inspection, la DREAL a indiqué que la société BSM avait modifié les conditions d'exploitation classiques initialement déclarées.

Cependant, M CALVI indique que depuis la création de notre entreprise en 1961, des tronçonneuses ont toujours été utilisées sur le site de MONTROND LE CHATEAU, puisqu'il s'agit immanquablement d'une opération essentielle et obligatoire dans le cadre de notre activité de sciage des grumes.

L'unique différence à relever depuis l'année 2022, est que cette activité est réalisée par des bûcherons professionnels et non plus par les salariés de la société, ce qui a d'ailleurs permis une découpe plus rapide, sur des sessions de journées complètes (hors week-end) et donc, des périodes sans utilisation de tronçonneuse par rapport aux années précédentes.

Malgré ces considérations, M CALVI indique que M le Préfet du Doubs a notifié un arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2024, aux termes duquel il met en demeure la société de respecter les seuils réglementaires des émissions sonores émises par les installations en mettant en place des mesures correctives adéquates dans un délai de 5 mois.

M CALVI indique qu'il est matériellement impossible pour sa société de mettre en œuvre des mesures permettant de pallier cette difficulté.

Il rappelle que depuis 1961, la société BSM est implantée à la sortie du village de MONTROND LE CHATEAU, de sorte qu'il est impossible de respecter ses limites en zone à émergences réglementée compte tenu de sa localisation dans un village comptant moins de 600 habitants.

Il indique que les deux seules alternatives seraient soit le déménagement de la société, soit la construction d'un mur anti-bruit autour de la scierie.

Or, ces alternatives auraient pour conséquence des coûts supplémentaires impossibles à absorber pour sa société.

M CALVI sollicite un rdv sur site en présence de Monsieur le Préfet du Doubs, Monsieur LONGEOT, sénateur du Doubs, Monsieur GRENIER, Président de la communauté de communes de LOUE LISON et Monsieur CROIZIEZ, député du Doubs, afin d'échanger sur la situation.

Mme le Maire indique que cette réunion est en cours de programmation.

- **Reprise du bar épicerie le Pitch**

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été sollicitée par Mme Brusseau qui a pour projet de racheter le bar tabac de Montrond et de développer la partie restauration. Elle indique avoir entrepris les démarches nécessaires auprès de différents professionnels pour acquérir ce bien (banquier, comptable, avocat, entreprise pour travaux, maître d'œuvre et mise aux normes ...).

Elle indique rencontrer des difficultés pour recueillir l'autorisation du propriétaire du bien pour réaliser les travaux nécessaires à son projet et sollicite l'aide de la municipalité pour mener à bien son projet.

Mme le Maire informe le conseil qu'une rencontre sera programmée entre les différents acteurs de ce projet et la municipalité pour essayer de trouver une solution.

- **Arrêt temporaire des travaux de restauration des vestiges du château**

Mme le Maire explique qu'il convient, en raison du contexte budgétaire national d'être prudent concernant le versement des aides du commissariat de massif du Jura pour le projet de mise en valeur du patrimoine communal (restauration des vestiges du château médiéval).

Le budget de la commune ne peut supporter le paiement des factures de l'association patrimoine et insertion et de la société en charge du suivi archéologique sans versement très rapide des aides du Commissariat de Massif du Jura suite au règlement des factures.

Or, il ressort que ces aides ne pourront pas être versées rapidement, au regard du contexte budgétaire national.

Dans ces conditions, elle propose aux membres du conseil municipal d'interrompre les travaux de restauration de vestiges temporairement.

L'association patrimoine et insertion a été contactée et peut repartir sur d'autres chantiers dans l'attente de statuer sur la suite des travaux de restauration.

Séance levée à 23 h 00

Numéro de délibération	Objet
2024/06-11-01	Remboursement anticipé du prêt n°00002083416, d'un montant initial de 320 000 €
2024/06-11-02	Maison séniors – 12 rue du Tilleul – signature bail emphytéotique administratif
2024/06-11-03	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°286
2024/06-11-04	Remboursement avance de fonds à M. COQUIARD Vincent
2024/06-11-05	Contrat de réservation parcelle ZH n°294 – 15 chemin des Vaches
2024/06-11-06	Décision modificative n°2 – Budget assainissement
2024/06-11-07	Occupation domaine public
2024/06-11-08	Attribution subvention Association Coup de Pouce Alimentaire
2024/06-11-09	Annule et remplace délibération 2024/06-11-02 - Maison séniors – 12 rue du Tilleul – signature bail emphytéotique administratif

Le Maire
Angèle LIME



Secrétaire de séance
Audrey STEHLY

Franceschini